



DECISIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article 3 de la Loi vaudoise sur l'information (Linfo), la Municipalité communique ci-dessous ses activités et les décisions d'intérêt général qu'elle a prises au cours des mois de janvier, février et mars 2025, étant entendu que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle est amenée à traiter lors de chacune de ses séances.

Durant cette période, la Municipalité a notamment :

- ❖ adressé ses vœux à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de Mesdames :
 - Mary Maricot, née le 2 janvier 1935
 - Vali Cattin, née le 30 janvier 1935
 - Marie Stegmüller, née le 16 février 1935
- ❖ mis sur pied une séance d'information à la population le 23 janvier dans le cadre de la transition vers un tourisme annuel aux Mosses et à Leysin avec présentation de 4 projets concrets de diversification touristique
- ❖ accepté de participer à l'étude sur le logement des travailleurs saisonniers initiée par l'Université de Lausanne
- ❖ constaté qu'il a été produit 2'573'000 Kw/h à la Petite Centrale du Pont de la Tine, soit une augmentation de 20% du volume par rapport à l'année dernière
- ❖ pris note de la décision de la Poste de résilier le contrat de bail du bâtiment La Carraye au 30 septembre 2025
- ❖ rencontré les Directeurs de l'ADEPL (Association des Ecoles Privées de Leysin) le 27 janvier
- ❖ accepté la mise à disposition d'un véhicule publicitaire aux couleurs de Leysin dans la caravane du Tour de Romandie 2025
- ❖ accepté d'accueillir l'étape finale du Tour de Romandie 2026 qui aura lieu le dimanche 3 mai en lieu et place de la traditionnelle arrivée à Genève
- ❖ pris note de la décision du Conseil d'Etat de soutenir financièrement le projet Masterplan VTT
- ❖ constaté un dépassement du crédit accordé par le Conseil communal concernant le projet de réhabilitation de la RC 709
- ❖ avalisé la candidature de M. Francesco Alessandrini en tant qu'organiste titulaire au sein de la paroisse Ormonts-Leysin dès le 1^{er} mars 2026
- ❖ rencontré l'Association L'Avenir de Leysin ? le 3 mars concernant la fréquentation touristique à Leysin
- ❖ validé le projet de convention de rachat d'électricité photovoltaïque entre la Coopérative SolarPlus et la Commune concernant l'énergie produite sur le site de Crettaz